



2 Retraite pour les salariés

Retraite pour les salariés est un système, destiné aux employés d'entreprise par exemple, qui allouent « la retraite proportionnelle au revenu » en ajoutant sur la retraite de base provenant de la retraite pour non-salariés.

2-1 Adhésion a la retraite pour les salariés

(1) Personne éligible

De même que l'Assurance Sociale de Santé, même un étranger tant qu'il est employé à plein temps dans une entreprise où il y a plus de 5 employés, l'assurance de la retraite pour les salariés est appliquée, l'adhésion lui est donc obligatoire. En outre pour l'employé d'un travail à mi-temps il est aussi obligatoire d'y adhérer si les heures et les jours de travail du concerné dépassent à peu près des 3/4 ceux de l'employé à plein temps dans la même entreprise.

(2) Formalité d'adhésion

La formalité d'adhésion se fait à l'entreprise du travail. Renseignez-vous au lieu de travail ou au bureau de la Sécurité Sociale.

(3) Cotisation

La cotisation est partagée et payée équitablement par l'employeur et le travailleur dont le montant varie selon le salaire et le bonus. Le paiement se fait par l'intermédiaire du lieu de travail. Pour les détails renseignez-vous auprès du lieu de travail ou du bureau de la Sécurité Sociale.